

Direction générale des services /A-2022-03

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

Locations salle du Liburnia 2021/2022 Théâtre et Foyer

Le Maire de Libourne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22, alinéa 2,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation générale à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté du maire en date du 26 mai 2020, donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Denis Sirdey, adjoint au Maire,

Vu la délibération 21-04-076 en date du 8 avril 2021 portant création de tarifs de la saison culturelle 2021/2022 et de la location du théâtre du Liburnia,

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le tarif HT de la location du théâtre le Liburnia pour un jour, sauf le dimanche, pour les sociétés et entreprises de Libourne,

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services,

ARRETE

Article 1 : le tarifs HT de la location du Théâtre le Liburnia pour une journée pour les sociétés et entreprise de Libourne s'élève à 2 035 € au lieu des 1760 € indiqué.

Le tableau ci-annexé annule et remplace le précédent. Ces tarifs sont applicables en tous leurs termes, conditions et dates.

TARIFS DE LOCATION THEATRE LE LIBURNIA	THEATRE				FOYER			
	Le hall d'entrée et le café du théâtre							
	1 Jour (=8h00) sauf dimanche	1 dimanche	1 heure sup	1 Journée sup sauf dimanche	1 Jour (=8h00) sauf dimanche	1 dimanche	1 heure sup	1 Journée sup sauf dimanche
Professionnels du spectacle, tourneurs, diffuseurs, organisateurs de réunions, congrès, séminaires	2 931 €	3 369 €	153 €	1 922 €	754 €	860 €	39,00 €	384 €
Associations et comités d'entreprises de Libourne	1 779 €	2 288 €	89 €	1 025 €	497 €	612 €	19,00 €	231 €
Autres associations et comités d'entreprises hors Libourne	2 677 €	3 369 €	142 €	1 743 €	691 €	774 €	35,00 €	345 €
Sociétés et entreprises (A.G., congrès, réunion, séminaires) de Libourne	2 035 €	2 663 €	106 €	1 203 €	574 €	734 €	23,50 €	275 €
Sociétés et entreprises (A.G., congrès, réunion, séminaires) hors Libourne	2 999 €	3 435 €	157 €	1 960 €	769 €	845 €	40 €	392 €
Mise à disposition d'un personnel pour l'accueil (tarif horaire)	45 €							
Paiement* à l'avance de la remise en l'état de la salle	2 000 €							

Article 2 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le T en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait en l'hôtel de ville de Libourne,
Le 25.01.2022

~~DE LA
Pour le Maire et par délégation
l'adjoint chargé
aux finances, à l'évaluation et aux modes de
gestion des services publics locaux
représentant du pouvoir adjudicateur~~

Denis SIRDEY